

Commune d'Epalinges
Service des travaux
Rte de la Croix-Blanche 25
1066 Epalinges

Lausanne, le 20 décembre 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique Rte de la Corniche

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (RLATC) indique à son article 32 que les constructions doivent être pourvues de locaux ou de couverts pour les deux-roues légers non motorisés et surtout l'art. 40a dudit règlement fixe qu'en l'absence de réglementation communale conforme aux normes en vigueur, celles-ci sont applicables aux véhicules motorisés et aux deux-roues légers (notamment les normes VSS 640 065 et VSS 640 066).

Dans ce projet, des places pour deux-roues sont indiquées dans le parking, mais elles ne paraissent pas être spécifiquement réservées aux deux-roues légers. Nous demandons donc que la problématique du stationnement des vélos soit traitée pour elle-même, conformément à la loi, en créant des places de stationnement conformes aux normes, couvertes et sécurisées. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront une infrastructure qui réponde à leur besoin et encouragera ainsi l'utilisation de ce moyen de transport écologique

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à dans la région lausannoise, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente